

Succursales et agences BCJ.

District de Delémont

2800 Delémont
Place de la Poste 2
Tél. : 032 421 15 01
Fax : 032 421 15 99
Zone 24h
Bancomat retraits
et versements

Place de la Liberté 2
Tél. : 032 421 15 76
Fax : 032 421 15 77
Bancomat accès 24h

2854 Bassecourt
Rue des Grands-Prés 2
Tél. : 032 421 15 70
Fax : 032 421 15 71
Bancomat accès 24h

2830 Courrendlin
Rue du 23 Juin 42
Tél. : 032 421 15 72
Fax : 032 421 15 73
Bancomat accès 24h

2822 Courroux
Rue du 23 Juin 42
Tél. : 032 421 15 74
Fax : 032 421 15 75
Bancomat accès 24h

District des Franches-Montagnes

2350 Saignelégier
Place du 23 Juin 1
Tél. : 032 952 16 01
Fax : 032 952 16 99
Bancomat accès 24h

2340 Le Noirmont
Rue du Doubs 1
Tél. : 032 952 16 70
Fax : 032 952 16 71
Bancomat accès 24h

District de Porrentruy

2900 Porrentruy
Malvoisins 23
Tél. : 032 465 13 01
Fax : 032 465 14 91
Bancomat accès 24h

Zone 24h "Coop"
Sur les Ponts 3
Bancomat

Zone 24h "Gare"
Place de la Gare 51
Bancomat et Changeomat

2942 Alle
Rue de l'Eglise 3
Tél. : 032 465 14 70
Fax : 032 465 14 71
Bancomat accès 24h

2926 Boncourt
Route de France 3
Tél. : 032 465 14 72
Fax : 032 465 14 73
Bancomat accès 24h

2950 Courgenay
Route de Courtemblin 3
Tél. : 032 465 14 74
Fax : 032 465 14 75
Bancomat accès 24h

2882 Saint-Ursanne
Rue du 23 Juin 28
Zone 24h
Bancomat

Janvier 2011



Tarif de nos prestations financières.

Notes

.....

Autres frais

Frais de transfert*	Commission
Entrée de titres en dépôt	Gratuit
Transfert de titres à une autre banque, titres déposés en Suisse	CHF 80.– par valeur
Transfert de titres à une autre banque, titres déposés à l'étranger	CHF 100.– par valeur
Transfert de titres en faveur d'un dépôt à la BCJ	Gratuit
Retraits physiques:	
Titres	CHF 100.–
Cédules hypothécaires	CHF 50.–
Réception contre paiement, titres déposés en Suisse	CHF 80.– par valeur
Réception contre paiement, titres déposés à l'étranger	CHF 120.– par valeur
Livraison de titres contre paiement, titres déposés en Suisse	CHF 80.– par valeur
Livraison de titres contre paiement, titres déposés à l'étranger	CHF 120.– par valeur

La Banque se réserve le droit de débiter en plus les frais pris par ses correspondants.

Services particuliers*	Commission
Dépôts pseudonymes:	
Frais d'ouverture de dossier	CHF 150.–
Frais annuels	CHF 200.–
Conservation de la correspondance:	
Frais d'ouverture de dossier	CHF 100.–
Frais annuels	CHF 150.–

Fiscalité*	Commission
Relevé fiscal:	
Par valeur	CHF 3.–
Par revenu	CHF 5.–
Minimum par dépôt	CHF 50.–
Récupération impôt anticipé suisse	CHF 100.–
Récupération impôt étranger à la source	CHF 100.– par pays
Demande de récupération, double imposition	CHF 100.–

* Pour les clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein, la TVA est facturée en plus.

Table des matières

Courtages bourse suisse / Courtages bourses étrangères	4
Commissions d'émission sur fonds de placement Swisscanto	5
Produits dérivés / Warrants / Produits structurés	6
Placements fiduciaires	7
Mandat de gestion / Standard	8-9
Mandat de gestion / « all in fees »	10-11
Commission d'administration	12-13
Autres frais	14
Notes	15
Adresses	16

Les tarifs peuvent être modifiés par nos soins en tout temps et sans préavis. Ce document n'a qu'une valeur informative et ne constitue ni une offre ni un appel d'offre.

Pour les courtages, le taux indiqué s'applique sur la globalité du montant (pas de tranches).

Pour les mandats de gestion, la commission est calculée sur le solde moyen des montants sous gestion au terme des deux trimestres précédents.

Pour plus de détails, nous vous prions de vous adresser à votre conseiller.

Courtages bourse suisse

Contre-valeur en CHF du montant brut du décompte	Actions et titres assimilés	Obligations et titres assimilés
Jusqu'à 25'000.–	1.15%	0.95%
Jusqu'à 50'000.–	1.10%	0.80%
Jusqu'à 100'000.–	0.95%	0.65%
Jusqu'à 250'000.–	0.75%	0.50%
Jusqu'à 500'000.–	0.40%	0.30%
Jusqu'à 750'000.–	0.30%	0.25%
Jusqu'à 1'000'000.–	0.25%	0.20%
Supérieur à 1'000'000.–	Sur demande	Sur demande
Courtage minimum	CHF 80.–	CHF 80.–
	(ou contre-valeur en monnaie étrangère)	

Les opérations d'achat et de vente de titres sont par ailleurs soumises au droit de timbre fédéral de négociation sur les titres suisses et étrangers, ainsi qu'à une taxe de bourse sur les titres cotés aux bourses suisses.

Courtages bourses étrangères

Contre-valeur en CHF du montant brut du décompte	Actions et titres assimilés*	Actions et titres assimilés autres bourses	Obligations et titres assimilés
Jusqu'à 25'000.–	1.90%	2.10%	1.05%
Jusqu'à 50'000.–	1.75%	1.95%	0.90%
Jusqu'à 100'000.–	1.65%	1.85%	0.75%
Jusqu'à 250'000.–	1.40%	1.60%	0.55%
Jusqu'à 500'000.–	0.95%	1.15%	0.35%
Jusqu'à 750'000.–	0.85%	1.05%	0.30%
Jusqu'à 1'000'000.–	0.75%	0.95%	0.25%
Supérieur à 1'000'000.–	Sur demande	Sur demande	Sur demande
Courtage minimum	CHF 120.–	CHF 120.–	CHF 120.–
	(ou contre-valeur en monnaie étrangère)		

NB: *ces tarifs sont valables sur les bourses suivantes: bourses d'Europe de l'Ouest, d'Amérique du Nord, du Japon, d'Australie et d'Afrique du Sud.

Les opérations d'achat et de vente de titres sont par ailleurs soumises au droit de timbre fédéral de négociation, ainsi que le cas échéant aux taxes et impôts de la bourse concernée.

Commission d'administration

(droits de garde)

Exemples de calcul pour un dépôt de titres de CHF 120'000.– (ne tiennent pas compte de la TVA, le cas échéant)

Dépôt de titres composé d'actions et d'obligations	Valeur en CHF	Commission annuelle
Actions BCJ ¹⁾	CHF 20'000.–	CHF –.–
Actions suisses ²⁾ (2 positions de CHF 10'000.–)	CHF 20'000.–	CHF 56.–
Obligations suisses ³⁾ (3 positions de CHF 20'000.–)	CHF 60'000.–	CHF 138.–
Obligations déposées à l'étranger ⁴⁾ (2 positions de CHF 10'000.–)	CHF 20'000.–	CHF 76.–
Total	CHF 120'000.–	CHF 270.–

Dépôt de titres composé essentiellement de fonds de placement Swisscanto	Valeur en CHF	Commission annuelle
Actions BCJ ¹⁾	CHF 20'000.–	CHF –.–
Swisscanto Equity Fund Switzerland ⁵⁾ (1 position en placement diversifié en actions suisses)	CHF 20'000.–	CHF 23.–
Obligations de caisse BCJ ⁶⁾ ou Swisscanto Bond Invest CHF ⁵⁾ (1 position en obligations de caisse ou 1 position en fonds de placement diversifié en obligations suisses)	CHF 60'000.–	CHF 59.–
Swisscanto Bond Fund International ⁵⁾ (1 position en fonds de placement diversifié en obligations étrangères)	CHF 20'000.–	CHF 23.–
Total	CHF 120'000.–	CHF 105.–

Tarifs appliqués:

¹⁾ Gratuité sur les titres BCJ

²⁾ CHF 20'000.– x 0,18% par position + CHF 10.– par position

³⁾ CHF 60'000.– x 0,18% par position + CHF 10.– par position

⁴⁾ CHF 20'000.– x 0,28% valeurs déposées à l'étranger + CHF 10.– par position

Réductions appliquées:

⁵⁾ 50% pour les parts de fonds de placement Swisscanto

⁶⁾ 50% pour les obligations de caisse BCJ

Commission d'administration

(droits de garde)

Descriptions	Tarifs
Tarif de base:	0.18% par année
Minimum:	CHF 50.– par dépôt
Facturation:	semestrielle
Réductions:	50% pour les parts de fonds de placement Swisscanto 50% pour les obligations de caisse BCJ 100% sur les actions BCJ
Majorations:	CHF 10.– par position 0.10% pour valeurs déposées à l'étranger 0.10% pour métaux précieux

Pour les clients domiciliés en Suisse et au Liechtenstein, la TVA est facturée en plus. Par ailleurs, la Banque se réserve le droit de facturer en sus les droits de garde de tiers.

Commissions d'émission sur fonds de placement Swisscanto

Contre-valeur en CHF du montant brut du décompte

Fonds monétaires	Taux
Jusqu'à 50'000.–	0.40%
Jusqu'à 100'000.–	0.30%
Jusqu'à 500'000.–	0.20%
A partir de 500'000.–	0.10%
Fonds en obligations	
Jusqu'à 100'000.–	1.00%
Jusqu'à 250'000.–	0.80%
Jusqu'à 500'000.–	0.60%
A partir de 500'000.–	0.30%
Fonds en actions, fonds thématiques, Hedge Funds et fonds sectoriels	
Jusqu'à 100'000.–	1.40%
Jusqu'à 250'000.–	1.10%
Jusqu'à 500'000.–	0.80%
A partir de 500'000.–	0.50%
Fonds d'allocation d'actifs et autres fonds	
Jusqu'à 100'000.–	1.60%
Jusqu'à 250'000.–	1.30%
Jusqu'à 500'000.–	1.00%
A partir de 500'000.–	0.60%
Commission minimum	
Fonds monétaires et obligataires	50.–
Autres fonds	75.–

NB: Aucune commission facturée par la BCJ à la vente / au rachat sur les fonds de placement Swisscanto, cependant les frais de tiers sont répercutés.

Pour les fonds d'autres établissements, les taux ci-dessus sont majorés de 0.5% et le courtage minimum est de 100.–. Par ailleurs, la Banque se réserve le droit de répercuter les frais encourus sur les transactions d'achat et de vente de fonds de placement d'autres établissements.

Un timbre fédéral de négociation est prélevé lors de la souscription de parts de fonds de placement étrangers.

Produits dérivés

Contre-valeur en CHF du montant brut du décompte

Courtage EUREX	Taux		Equilibré	Croissance	Gain en capital
Jusqu'à 10'000.–	1.00% + CHF 60.–		1.50%	1.65%	1.80%
Jusqu'à 100'000.–	0.50%		1.30%	1.45%	1.60%
Jusqu'à 750'000.–	0.25%		1.10%	1.25%	1.40%
Courtage minimum	CHF 80.–		1.00%	1.10%	1.20%
			0.80%	0.90%	1.00%
			CHF 1'500.–	CHF 1'650.–	CHF 1'800.–
Courtage FUTURES					
CHF 20.–	par contrat				
Courtage minimum	CHF 80.–				

Lors de l'exercice des FUTURES, les conditions de courtage sur opérations boursières s'appliquent. Un montant de CHF 5'000.– au minimum doit être versé sur un compte variation de marge.

Warrants

Les tarifs appliqués sont ceux des courtages de la bourse concernée, catégorie actions et titres assimilables.

Produits structurés

Les tarifs appliqués sont ceux des courtages de la bourse concernée.

La Banque se réserve le droit de débiter en plus les frais pris par ses correspondants.

Profil 50-100
2.00%
1.80%
1.60%
1.40%
1.10%
CHF 2'500.–

Mandat de gestion / «all in fees»

Commission de gestion

Profil de risque mandat classique

Montants	Revenu fixe	Rendement
Jusqu'à 249'999.–	1.20%	1.35%
De 250'000.– à 999'999.–	1.00%	1.20%
De 1'000'000.– à 1'999'999.–	0.80%	1.00%
De 2'000'000.– à 5'000'000.–	0.65%	0.90%
Plus de 5'000'000.–	0.50%	0.70%
Commission minimale	CHF 1'200.–	CHF 1'400.–

Profil de risque mandat gestion évolutive

Montants	Profil 0-50	Profil 25-75
Jusqu'à 249'999.–	1.60%	1.80%
De 250'000.– à 999'999.–	1.40%	1.60%
De 1'000'000.– à 1'999'999.–	1.20%	1.40%
De 2'000'000.– à 5'000'000.–	1.10%	1.25%
Plus de 5'000'000.–	0.90%	1.00%
Commission minimale	CHF 1'500.–	CHF 2'000.–

Sont compris dans la tarification «all in fees»: tous les frais bancaires de dépôts, ainsi que les courtages et les commissions d'émission sur les fonds liés au mandat. Non compris les taxes de bourse, timbre fédéral et autres impôts.

Le taux de commission applicable au mandat de gestion comportant des restrictions et/ou des directives est majoré de 0.1%.

Pour les clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein, la TVA est facturée en plus.

Placements fiduciaires

Placements fiduciaires fermes

(1 mois et plus, minimum CHF 100'000.– ou contre-valeur en monnaie étrangère)

	Commission
Jusqu'à CHF 250'000.–*	1/2 % par an
Jusqu'à CHF 1'000'000.–*	3/8 % par an
Jusqu'à CHF 3'000'000.–*	1/4 % par an
Supérieur à CHF 3'000'000.–*	1/8 % par an
Commission minimum:	CHF 150.– par placement*

Placements fiduciaires inférieurs à 1 mois

(minimum 7 jours, minimum CHF 100'000.– ou contre-valeur en monnaie étrangère)

Jusqu'à CHF 3'000'000.–*	1/2 % par an
Dès CHF 3'000'000.–*	Sur demande
Commission minimum:	CHF 150.– par placement*

Placements fiduciaires à 2 jours de préavis (on call)

(minimum 7 jours, minimum CHF 100'000.– ou contre-valeur en monnaie étrangère)

Jusqu'à CHF 1'000'000.–*	1/2 % par an
Dès CHF 1'000'000.–*	Sur demande
Commission minimum:	CHF 200.– par placement*
Frais:	A chaque mutation: CHF 50.– *

Pour les clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein, la TVA est facturée en plus.

* ou contre-valeur en monnaie étrangère

Mandat de gestion / Standard

Commission de gestion

Profil de risque mandat classique

Montants	Revenu fixe	Rendement	Equilibré	Croissance	Gain en capital
Jusqu'à 249'999.–	0.40%	0.50%	0.50%	0.55%	0.60%
De 250'000.– à 999'999.–	0.35%	0.45%	0.45%	0.50%	0.55%
De 1'000'000.– à 1'999'999.–	0.30%	0.40%	0.40%	0.45%	0.50%
De 2'000'000.– à 5'000'000.–	0.20%	0.30%	0.30%	0.35%	0.40%
Plus de 5'000'000.–	0.15%	0.25%	0.25%	0.30%	0.35%
Commission minimale	CHF 400.–	CHF 500.–	CHF 500.–	CHF 600.–	CHF 600.–

Le taux de commission applicable au mandat de gestion comportant des restrictions et/ou des directives de placement est majoré de 0.1%.

Pour les clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein, la TVA est facturée en plus.